

AR PREFECTURE

006-210600110-20200921-08-DE
Reçu le 23/09/2020



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 08 – TRAVAUX DE RENOVATION DE LA CHAPELLE « SANCTA MARIA DE OLIVO » - DEMANDE D'UNE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL ET D'UNE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Séance Publique Ordinaire du 21 SEPTEMBRE 2020
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN.

PROCURATIONS : M. André RIOLI à Mme Marie-José LASRY.

ABSENTE : Mme Sophie REID.

QUORUM : 14

PRESENTS : 25

VOTANTS : 26

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 15 septembre 2020



VIII – TRAVAUX DE RENOVATION DE LA CHAPELLE « SANCTA MARIA DE OLIVO » - DEMANDE D'UNE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL ET D'UNE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, s'exprime en ces termes :

Bâtie sur un site gallo-romain, la Chapelle Sancta Maria de Olivo, datant du XIème siècle, située Boulevard Maréchal Leclerc à Beaulieu-sur-Mer, entre le n°26 et le n°30, parcelle cadastrée section AH n°148, est la propriété de la ville. Depuis des années, la destination de ce lieu est d'accueillir notamment des expositions de peintures, de sculptures mais aussi des concerts lyriques.

Reconnue pour son intérêt patrimonial et historique, la commune a initié le 22 février 2018 une procédure auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) afin d'obtenir le classement au titre des Monuments Historiques de la chapelle, avec le soutien du service des Bâtiments de France et celui d'archéologie de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Afin d'assurer la préservation de cette bâtisse, il convient de réaliser les travaux de rénovation suivants :

- réfection de la toiture et de la façade,
- remise en conformité de l'installation électrique,
- remplacement des vitrages,
- Remise en état du revêtement des planchers.

Pour mener à bien ces travaux, d'un montant prévisionnel de 200 000 € H.T, il convient de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et celle du département des Alpes-Maritimes, selon le plan de financement ci-dessous :

Coût des travaux de rénovation de la chapelle « Sancta Maria de Olivo »	Financement	Personnes publiques
200 000 € H.T	70%	Etat
	20%	Commune de Beaulieu-sur-Mer
	10%	Département des Alpes-Maritimes

AR PREFECTURE

006-210600110-20200921-08-DE
Reçu le 23/09/2020



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- DECIDE DE SOLLICITER l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et celle du Département des Alpes-Maritimes pour les travaux de rénovation de la Chapelle Sancta Maria de Olivo,
- ADOPTE le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

Coût des travaux de rénovation de la chapelle « Sancta Maria de Olivo)	Financement	Personnes publiques
200 000 € H.T	70%	Etat
	20%	Commune de Beaulieu-sur-Mer
	10%	Département des Alpes-Maritimes

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer ou à régulariser chaque dossier de demande de subvention et à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR PREFECTURE

006-210600110-20200921-08-DE

Reçu le 23/09/2020

